



Compensation à l'imperméabilisation du sol

Par **Delacroix j**, le **07/01/2018** à **11:56**

Bonjour,

Je vais faire construire une petite extension -buanderie, d'une surface au sol de 14 m². J'ai, par le passé rasé un garage qui se trouvait à un autre endroit sur le terrain. Ce garage avait une surface de 20 m². Dois-je prévoir un système de récupération des eaux pluviales (bassin ou réservoir) ou bien la surface du garage démolie compense-t-elle la surface nouvellement créée ?

Merci d'avance pour votre éclairage.

Par **Josh Randall**, le **08/01/2018** à **12:42**

Bonjour

[citation]Dois-je prévoir un système de récupération des eaux pluviales (bassin ou réservoir)[/citation]

A voir ce que dit le règlement d'assainissement mais, il y a fort à parier qu'il te faudra justifier

- soit d'une infiltration des eux pluviales à la parcelle
- soit d'un système de récupération d'eau
- soit de l'installation d'un puisard

Cdlit

Par **Delacroix j**, le **09/01/2018** à **09:50**

Merci beaucoup. Le PLU prévoit qu'il faut compenser la valeur de 100 l au m². Et justement la question est: les 20 m² demolis sont ils une compensation aux 14 m² construits?

Par **Josh Randall**, le **10/01/2018** à **11:12**

Peut-être. A Voir avec la mairie ou le service en charge de l'assainisseement